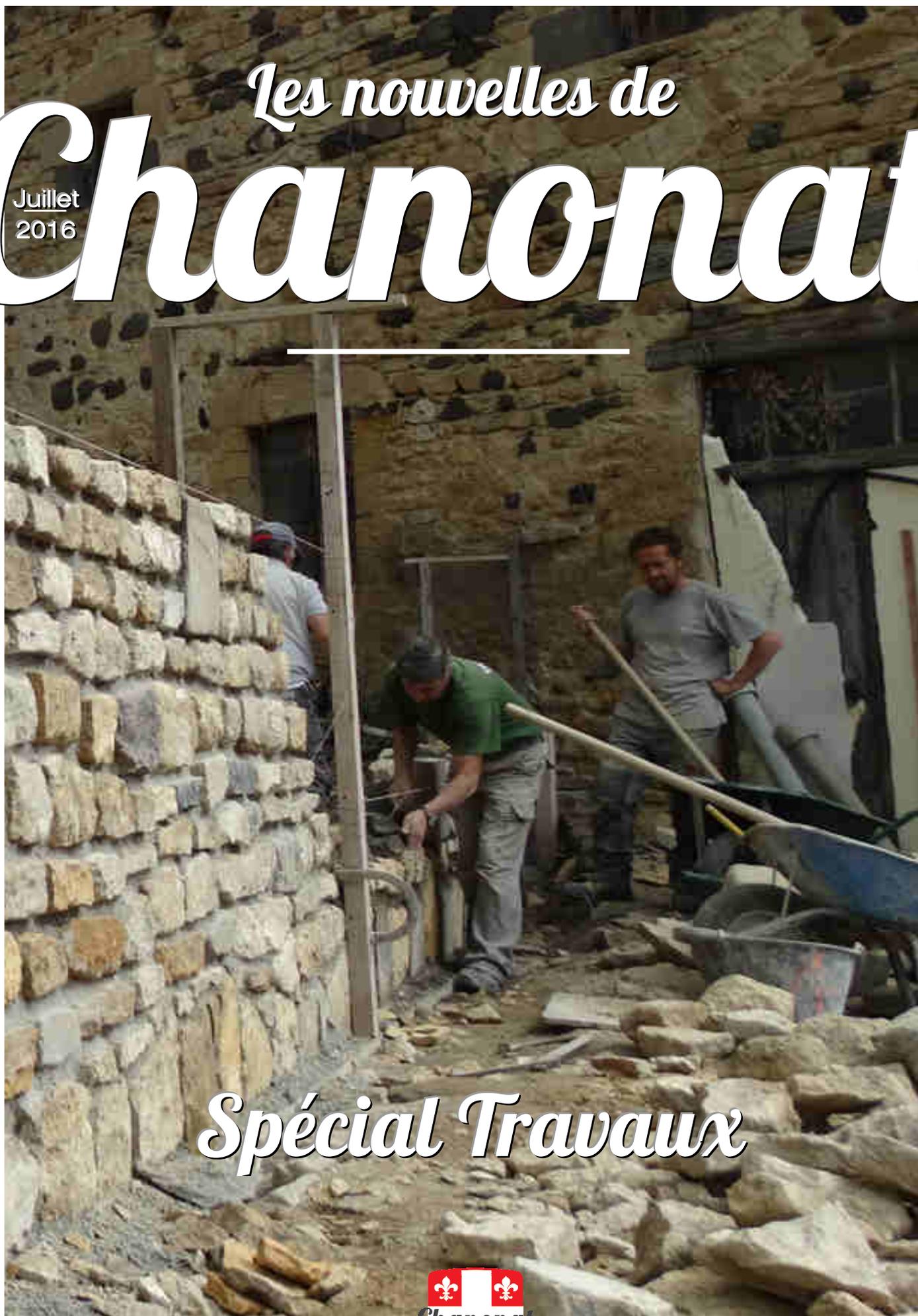


Les nouvelles de

Juillet
2016

Chanonat



Spécial Travaux



Chanonat



Pourquoi un numéro spécial concernant les investissements ? En fin d'année 2015, je vous avais convié à une réunion d'information sur la situation financière de la commune et sur les projets de la présente équipe municipale. Peu d'habitants étaient présents, ce qui est fort regrettable. La présente brochure reprend en partie la présentation des projets et fait le point sur :

- les travaux déjà réalisés ;
- les travaux à venir sur 2016 et 2017 ;
- le projet de restructuration du quartier des écoles.

La nouvelle équipe municipale est en place et travaille. Tout d'abord, il a fallu opérer le recensement des besoins. Ceci étant fait, il a fallu passer à la planification en tenant compte du caractère urgent ou non des travaux à entreprendre. C'est ainsi que le Conseil municipal a fixé le Plan Prévisionnel d'Investissement (P.P.I.) qui prévoit les investissements sur les 5 prochaines années, soit jusqu'en 2020. Chaque année, voire en cours d'année, le P.P.I. pourra être revu en fonction des nouveaux besoins apparus : le P.P.I. n'est pas immuable, mais utile pour savoir où l'on va.

La voie est tracée. Bien entendu, la tâche est impressionnante : l'organisation actuelle des services de la mairie ne correspond pas à celle nécessaire pour mener à bien de nombreux et importants projets et les élus sont largement mis à contribution.

Les projets nécessitent aussi que leur financement soit assuré dès leur conception. Si la commune pâtit d'un déficit de recettes fiscales conséquent, elle a par contre un taux d'endettement très faible qui s'explique par le niveau des investissements passés (essentiellement l'école maternelle et la rénovation de la mairie) et une trésorerie relativement enviable.

Pour financer l'ensemble des projets prévus dans le P.P.I. et qui répondent à des besoins essentiels, la commune va utiliser le surplus de sa trésorerie (rappel : les fonds sont obligatoirement gérés par le Trésor Public et ne sont pas rémunérés) et faire appel à l'emprunt, dans des proportions raisonnables qui permettront aux équipes futures de pouvoir aussi réaliser des investissements. Il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition. Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas été augmentés en 2014, ni en 2015 et pas non plus en 2016, alors même que la fiscalité prélevée par notre commune est faible comparée à des communes similaires.

Aujourd'hui, les élus de Chanonat mettent leurs compétences de gestionnaires au service de la conduite des affaires municipales, pour le profit de tous.

Le maire
Serge CHARLEMAGNE

Directeur de Publication : Serge CHARLEMAGNE
Rédacteur en Chef : Marie-Odile SALLE
Maquettage & mise en page : Arthur CHAUMUZEAU
Impression : Imprimerie DESCOMBAT

Imprimé sur papier recyclé

LES INVESTISSEMENTS : ENTRE BESOINS ET IMPERATIFS BUDGETAIRES

Petits rappels :

Le budget communal est un acte de prévision : c'est un document dans lequel sont énoncés des projets et non un recueil de réalisations. Il consiste en un état évaluatif de l'ensemble des recettes et des dépenses à réaliser sur l'exercice à venir. Il est composé de 2 parties distinctes : le budget de fonctionnement et le budget d'investissement. Pour chacun de ces budgets, il y a 2 parties : les recettes et les dépenses. Il existe aussi un budget concernant l'assainissement.

Afin de baliser l'avenir, le Conseil municipal a adopté un Plan Prévisionnel d'Investissement (P.P.I.) qui est une programmation prévisionnelle sur 5 ans.

Un certain nombre de besoins ont émergé depuis 2 ans. Beaucoup d'autres sont anciens et n'ont pas pu être pris en compte par les équipes municipales précédentes. La réponse à tous ces besoins figure en partie dans le P.P.I., mais certains besoins n'ont pas fait l'objet d'études, ce qui ne signifie pas que nous n'y répondrons pas dans l'avenir.

Nombre d'habitants réclament plus : qui la réfection d'un chemin, qui un entretien plus systématique des abords des voiries, qui des trottoirs le long de la rue, qui des places de stationnement plus nombreuses, qui des aménagements réduisant la vitesse des véhicules et bien d'autres choses encore. La plupart des demandes sont légitimes et pourraient aient faire l'objet d'investissements.

MAIS, dans le même temps, les mêmes personnes parfois insistent pour ne pas payer plus d'impôts ... Tout peut être fait, mais il faudra des recettes supplémentaires, ce que ne semblent pas souhaiter nombre de chano-natois.

Pour résumer : Il faut choisir : si nous voulons plus, donc un meilleur service, ce sera plus cher, même si nous faisons des efforts pour maîtriser autant que faire se peut les dépenses de fonctionnement.

Pour l'heure, ce sont les élus qui sont mobilisés, mais cela a des limites : le maire et les adjoints assument leur charge d'élus dans un contexte consommateur de temps et d'énergie : fusion des 3 communautés de communes, baisse des dotations de l'Etat, réorganisation des services de la région, etc. et les mêmes élus sont en charge d'une partie du travail administratif. Cela ne pourra pas se poursuivre indéfiniment.

Pour financer les investissements, nous auront recours :

- à la trésorerie qui est actuellement importante : son niveau sera abaissé et cela permettra de financer environ 500 000 Euros d'investissements.
- à l'autofinancement à hauteur de 180 000 à 200 000 Euros par an.
- à l'emprunt : la commune est très peu endettée, ce qui permettra un recours à l'emprunt à hauteur de 2 millions d'euros, bien en-deçà des possibilités maximum.

Bien évidemment, nous solliciterons toutes les subventions possibles, comme cela a été le cas pour les investissements précédents. Pour le projet des écoles, les subventions devraient dépasser les 50%. Et il n'est pas prévu d'augmenter les taux d'imposition pour financer les projets déjà inscrits dans le P.P.I.

AMENAGEMENTS DU CIMETIERE

L'équipe municipale souhaite réaliser des aménagements et divers entretiens concernant les deux cimetières, celui de Jussat et de Chanonat :



- la restauration du dépositoire permettra la création d'un ossuaire.
- un jardin du souvenir sera créé à droite du colombarium.
- la mise en place de caves urnes est prévue: ce sont des concessions de 60 x 60 cm avec la possibilité de mettre plusieurs urnes dans celles-ci, 5 sont prévues pour Jussat et 10 pour Chanonat.
- les portes des cimetières vont être repeintes, ainsi que la croix à l'intérieur de celui de Jussat.
- deux tableaux par cimetière sont mis en place afin de pouvoir consulter le plan des concessions ainsi que la liste de celle-ci (numéros et noms).
- les cimetières vont être engazonnés.
- en lien avec le parking de l'école qui va être aménagé, une porte sera créée sur le mur du cimetière pour un accès direct sur celui-ci.

La procédure des concessions abandonnées a permis un état des lieux des deux cimetières. Cela nous permet de ne pas envisager un agrandissement du cimetière de Chanonat car il y a effectivement un certain nombre de concessions abandonnées (celles de 1800/1900) qui seront reprises dans trois ans.

Le coût: Il est prévu un budget de 5 000 Euros sur Jussat et 10 000 Euros sur Chanonat.

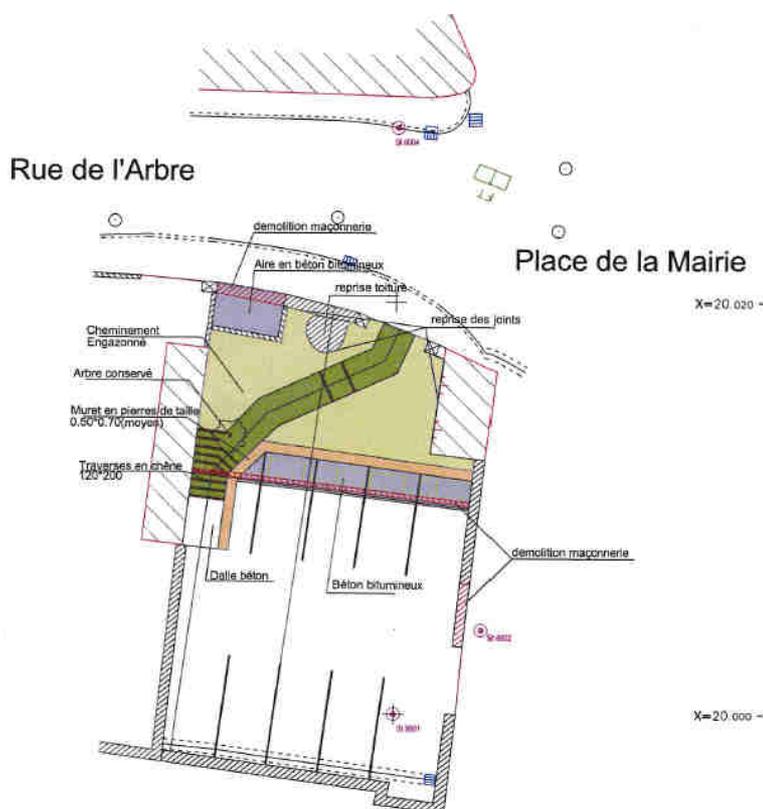
L'ÎLOT LE PETIT JOURNAL

Objectifs : réaliser un parking pour une dizaine de véhicules et aménager une aire de convivialité (table et bancs)

Il s'agit d'une parcelle qui se trouve près de la place de la mairie. Son aménagement provisoire en parking avait été réalisé il y a quelques années. Il était nécessaire d'agrandir l'entrée, de redimensionner l'aire de stationnement afin de faciliter les manœuvres pour les usagers, d'aménager la partie enherbée et de restaurer les bâtiments qui y sont implantés.

Il a été décidé de sauvegarder le panneau publicitaire « Le Petit Journal » qui donne son nom à cet îlot du centre du bourg. L'aménagement sera terminé en fin d'année 2016.

Le coût total HT est estimé à 50 000 Euros.

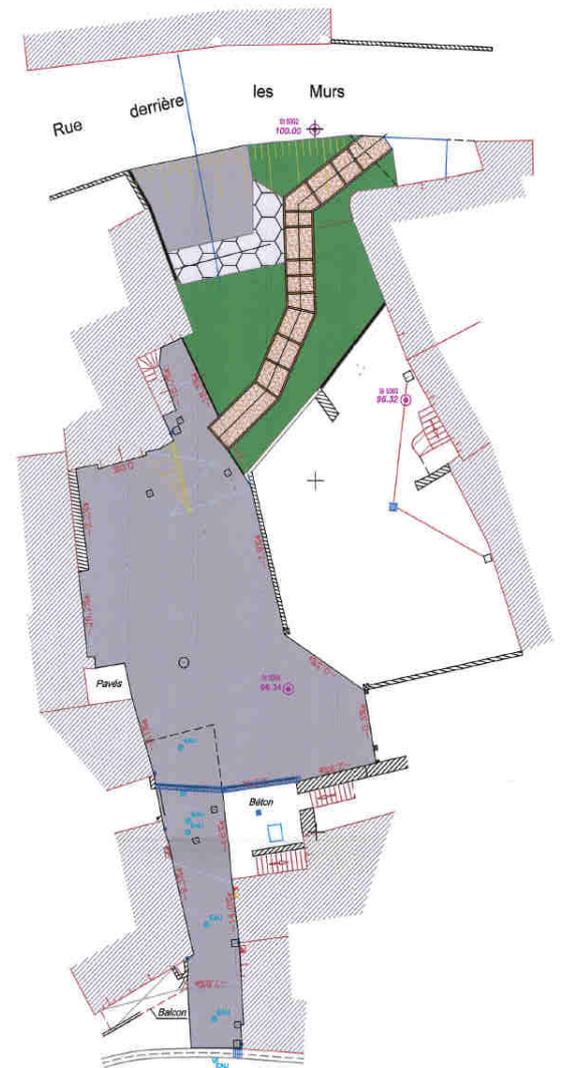


L'IMPASSE BONY

Les objectifs étaient multiples :

- Faire disparaître une ruine qui défigurait le quartier
- Aménager la place créée il y a quelques années au centre de l'impasse
- Créer une circulation piétonne entre la rue « Derrière les murs » et la place Delille
- Aménager 2 à 3 places de parking
- Végétaliser une partie des espaces

Les travaux sont en phase d'achèvement. Il reste à planter les végétaux et à sécuriser les lieux. Le coût de l'ensemble des travaux approche les 60 000 Euros.



LE PARKING PRES DU CIMETIERE & DE L'ECOLE MATERNELLE

La commune de Chanonat a décidé, dans le cadre du projet de restructuration des installations scolaires et de modification du plan de circulation des véhicules dans la zone scolaire d'anticiper et de réaliser des travaux d'aménagement de surface du parking de l'école maternelle.



Bénéficiant d'un projet d'aménagement de la route des Chevaliers de Malte, la commune souhaite coupler la réorganisation du parking pour condenser la période de travaux sur ce secteur, bénéficier d'une consultation groupée permettant d'optimiser les coûts de réalisation et permettre surtout la dépose des enfants à l'école avec plus de sécurité ;

Un emplacement pour l'arrêt des bus, un parking de 36 places et un déplacement des containers à verre sont prévus.



Les voies du parking seront revêtues en béton bitumineux de couleur noire, le marquage axial des voies de circulation sera effectué ; les places de stationnement seront en sable stabilisé renforcé au ciment de chaux.

Les eaux pluviales ne seront pas collectées en surface, mais dirigées vers des bandes végétalisées, elles seront ensuite infiltrées et les excédents d'eaux pluviales seront dirigés via les drains routiers, vers le réseau communal d'eaux pluviales.

Un projet d'éclairage sera réalisé et mis en place afin d'assurer un balisage de la zone piétonne.

Le coût prévisionnel des travaux HT : 60 000 Euros, avec une subvention de la DTER de 30% et le reste en autofinancement.

LA TRAVERSEE DE BOURG DE CHANONAT

Aménagement de la route des Chevaliers de Malte

Objectifs : sécurisation de la rue, enfouissement des lignes électriques et réfection des réseaux. C'est le gros chantier de l'année 2016 qui se poursuivra en 2017 avec la réfection de la chaussée et l'aménagement de trottoirs. Dès le début du mois de juillet, les pelleteuses vont entrer en action.

Les poteaux en béton qui soutiennent la ligne haute tension seront supprimés sur le bord de la route, mais aussi dans les propriétés privées et autour de la mairie.

Le réseau « eaux usées », le réseau d'eaux pluviales et les réseaux dits « secs » (téléphone, fibre, électricité) seront entièrement repris sur une portion de la route RD52 (la route des chevaliers de Malte) de la salle des fêtes à l'embranchement de la route de Jussat. Le SIVOM d'Issoire en profitera pour refaire à neuf les conduites d'eau potable sur ce secteur où l'on déplorait de nombreuses fuites.

Un enrobement provisoire permettra de patienter jusqu'à la réalisation définitive de la chaussée qui sera dotée de trottoirs de chaque côté. Ces travaux relèvent de la compétence du Département et seront normalement réalisés en 2017. Le coût avoisine les 700 000 Euros (réseau eau potable : 62 779 Euros / éclairage public : 55 000 Euros / eaux usées / eaux pluviales : 173 000 Euros / chaussée et trottoirs (estimation) : 400 000 Euros) Déductions faites des subventions et des participations, **il restera environ 250 000 Euros à la charge du budget communal.**

A noter que l'enfouissement de la ligne haute tension est entièrement pris en charge par le S.I.E.G. (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme).



INSTALLATION DE RADARS PEDAGOGIQUES A CHANONAT

La commune de Chanonat a réalisé l'achat de 3 radars pédagogiques pour la somme totale de 7 360 Euros, incluant batteries, chargeurs, fixations et logiciel de gestion.



Afin de lutter contre les vitesses excessives, donc de sécuriser les différents sites de notre commune, le radar pédagogique constitue une solution adéquate. Les statistiques prouvent une réduction importante de la vitesse aux endroits où est implanté un radar pédagogique, que cela soit en zone urbaine ou dans des villages souvent confrontés à un trafic de transit important.

En déterminant et en affichant la vitesse, les radars pédagogiques jouent le rôle d'avertisseurs avec pour principal objectif d'inciter les conducteurs à ralentir en cas de dépassement de la limite de vitesse autorisée. Leur but est également de signaler aux conducteurs ainsi qu'à leurs passagers qu'ils approchent d'une zone à risque où la vitesse doit être adaptée.

Ces radars permettent également de collecter les données pouvant être analysées sous forme de statistiques, par exemple, la vitesse moyenne de passage devant le radar et ceci dans les deux sens, mais également un comptage des passages par heure. Nous pourrions, à travers le logiciel fourni, régler les textes de l'afficheur matrice intégrée au radar via une connexion USB ou sans-fil via le Bluetooth .

Les données collectées peuvent permettre d'envisager par exemple, un aménagement de l'infrastructure routière, la génération de rapport détaillé sur une multitude d'informations pouvant nous apporter des renseignements intéressants. Ces informations peuvent aussi être transmises aux autorités compétentes afin d'effectuer des contrôles verbalisant.

Un radar pédagogique sera installé sur la RD 52 en traverse de Chanonat, dans le sens la Roche Blanche Chanonat, les données requises avant et après l'aménagement de cette traverse nous permettront de conforter la sécurité apportée à l'aménagement de cette traverse de village.

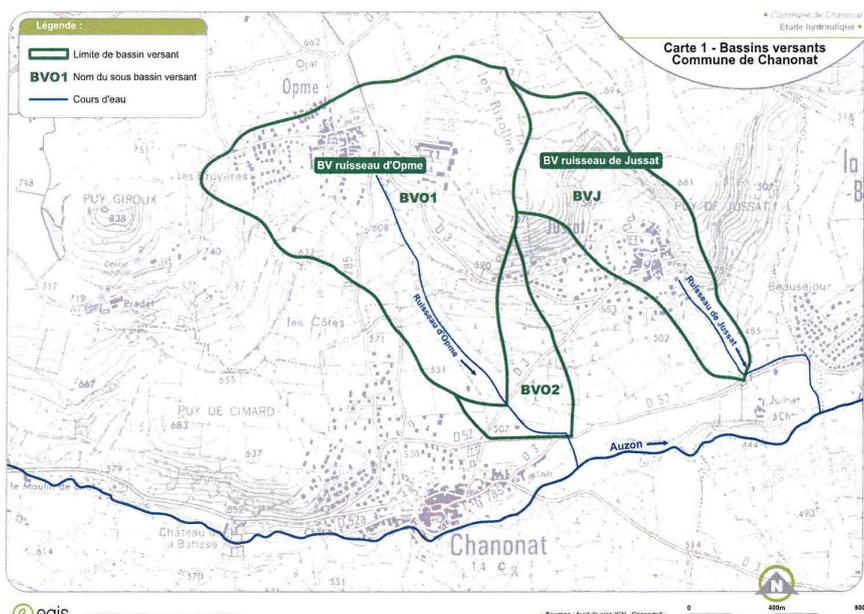
Enfin à Varennes deux radars seront installés sur la RD 2089, un sens montant et un sens descendant. Le but est de sécuriser les riverains mais aussi l'accès à la 2089 que ce soit en venant de Chanonat ou du chemin de Redon.

ETUDE DE RUISSELLEMENT DES BASSINS VERSANTS D'OPME & DE JUSSAT

La commune de CHANONAT a souhaité se doter d'un outil permettant la mise en œuvre d'une politique globale de la gestion des eaux pluviales.

Dans ce cadre, il a été réalisé une étude de schéma directeur des eaux pluviales qui vise à dresser un état des lieux sur la base de visite de terrain, définir les dysfonctionnements pluviaux et leurs solutions adaptées, convenir d'orientations pour l'assainissement pluvial, et enfin, établir une programmation, planification et hiérarchisation des travaux. Cette étude permettra en particulier de définir les aménagements permettant de sécuriser les voiries traversant la commune et en particulier les routes départementales.

La zone d'étude qui a été définie, avec l'aide des services du Département, est le territoire de la commune de CHANONAT et les bassins versants pluviaux traversant la commune.



L'étude a été confiée, après appel d'offres, à la société EGIS Eau. Voici les conclusions de l'expert :

« Pour la commune de Chanonat, les risques de débordements des ruisseaux d'Opme et de Jussat se concentrent au niveau de la RD3 et de la RD52. Compte tenu des enjeux actuels (débordement par nappe sur la chaussée), il n'apparaît pas essentiel de réaliser un ouvrage de régulation des eaux pluviales coûteux en investissement et en entretien.

Les travaux permettant d'améliorer la capacité hydraulique du franchissement du ruisseau d'Opme sous la RD 52 semblent prioritaires. Dans un second temps, il sera nécessaire de

prévoir les autres aménagements permettant de réduire progressivement les risques de débordements et d'érosions.

Ces travaux devront être accompagnés d'une surveillance et d'un entretien régulier du lit et des fossés et en particulier des fossés le long de la RD 52 qui récupèrent les ruisseaux d'Opme et de Jussat (linéaire cumulé de fossé de 450 m). Afin de ne pas créer de vulnérabilité nouvelle, il serait nécessaire d'introduire dans les documents d'urbanisme (PLU) des bandes de largeur homogène de 20 m centrées sur l'axe des cours d'eau d'Opme et de Jussat pour proscrire toute construction nouvelle ou aménagement pouvant perturber le fonctionnement hydraulique naturel du cours d'eau. »

L'étude a coûté 13 100 Euros. Des subventions ont été obtenues du Département et de l'agence de l'eau. La commune de Romagnat a également participé au financement. Le coût pour notre commune devrait se réduire à moins de 3 000 Euros.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE

Dans le cadre de la réfection, de l'entretien de la voirie, la commune utilise un « marché à bon de commande ». Mais qu'est-ce un marché à bon de commande ?

Le recours au marché à bons de commande constitue un véritable outil de planification des achats. Toutefois, le recours à ce type d'outil est encadré par la réglementation. Les marchés à bons de commande sont définis à l'article 77 du code des marchés publics comme des marchés conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécutés au fur et à mesure de la survenance du besoin par l'émission de bons de commande. Ils permettent aux acheteurs publics d'effectuer des achats à caractère répétitif auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques sélectionnés à la suite d'une seule procédure de publicité et de mise en concurrence. Les marchés à bons de commande permettent aux pouvoirs adjudicateurs, lors de la survenance de leur besoin, de bénéficier au prix déterminé par le marché public d'une réactivité accrue des opérateurs sélectionnés.

Le montant minimum et maximum fixé dans le marché revêt un caractère obligatoire pour les parties. Concernant Chanonat, ce marché à bon de commande est compris entre un minimum de 40 000 Euros et un maximum de 80 000 Euros. En 2015, 47 200 Euros de réalisations ont concerné l'impasse des Sapins (19 800 Euros) à Varennes, le chemin de la Chèvre et le chemin du Bouc (27 400 Euros) à Jussat.

Travaux 2016 :



Chemin de la Vernède (9 000 Euros) : remise en état correcte de circulation, curage du fossé pour l'écoulement des eaux pluviales afin d'éviter le ravinement par ruissellement, nivellement et mise en place de concassé, puis damage de la bande de circulation.

Impasse des Rosiers à Varennes (14 000 Euros) : décroutage et pose d'un enrobé à chaud



(enrobé fabriqué aux alentours de 180°C, dans une centrale d'enrobage et qui sera transporté à chaud vers le chantier d'épandage, pour former la couche supérieure du revêtement ; il est mis en œuvre à une température d'environ 150 °C au moyen d'un finisseur)

Chemin de Chagourdat (24 000 Euros) : décroutage de la bande de roulement et pose d'un revêtement bicouche.

(Le goudronnage bicouche consiste à répandre sur la structure différentes couches de granulats concassé, chaque couche est collé par un liant, goudron ou bitumes, le compactage se fait en masse ou par couche avec un cylindre).



LES ABSIDES DE L'ÉGLISE DE JUSSAT

L'équipe municipale a déposé un dossier en 2015, à la Fondation du Patrimoine, dans le cadre d'un chantier d'insertion, pour obtenir une subvention afin de reprendre les façades des deux absides de l'église de Jussat.

Le dossier a été accepté. Sur un montant de 7 500 Euros du coût total des travaux, nous obtenons une subvention de 3 500 Euros.

Nous tenons à souligner que cette mission de restauration des façades est à la fois banale et exceptionnelle, car un accompagnement technique de la part de l'entreprise « Les 4 couronnés » en l'occurrence Mr Pierre Etienne Lebigue est prévu.

Les compagnons vont transmettre leur savoir-faire : une ouverture d'esprit qui ne peut être que valorisant au sein du groupe d'insertion qui va travailler sur ce projet.

En raison des intempéries, le chantier a été reporté au début du mois de septembre.

DES NOUVELLES DE LA COLLECTE POUR LA CHAPPELLE NOTRE DAME DE L'ARBRE

Grace à la générosité des chanonnatois, et de quelques uns de leurs amis, l'opération se déroule de façon très satisfaisante et c'est avec un grand plaisir que nous constatons que chacun y contribue selon ses moyens.

Un versement, même modeste, est important car il témoigne, pour nous, de la volonté de contribuer à l'entretien d'un bien qui nous est commun. Ce bien que nous avons reçu de nos prédécesseurs, nous avons la responsabilité de le transmettre à la génération qui nous suivra. Ce, si possible, en l'adaptant aux besoins nouveaux.

La souscription a été ouverte en décembre 2015. Aujourd'hui, en date du 9 mai 2016, vingt quatre donateurs ont versé, à la Fondation du Patrimoine la somme de 3 980 Euros. A cette somme, il faut rajouter 10 000 Euros qui ont été adressés directement à la mairie par la sénatrice Michèle André sur sa réserve parlementaire. Avec les sommes réunies, nous approchons la moitié du financement des travaux envisagés.

Par ailleurs, si nous réussissons à recueillir 5 000 Euros sur notre compte ouvert à la Fondation du Patrimoine, cette même fondation abondera notre cagnotte de 5.000 Euros supplémentaires. Bref, **pour toucher la prime accordée par la Fondation du Patrimoine, il nous faut encore trouver un peu plus de 1 000 Euros. Ceci semble possible, vu la dynamique encourageante des premiers versements.**

Qu'est-ce qu'un Chantier international ?

En France ou à l'étranger, un chantier international réunit des jeunes issus de différentes cultures qui cohabitent et participent à la réalisation d'un projet commun d'intérêt collectif. Plus d'infos : volontariat.org

Du 17 juillet au 6 août 2016 organisation d'un **CHANTIER INTERNATIONAL** à Chanonat



Participez aux travaux le matin avec les jeunes bénévoles :

- Réhabilitation de sentiers et valorisation d'une source
- Interventions sur des murs en pierre

Partagez des temps forts l'après-midi :

- Rencontres sportives : tous les sports possibles !
- Découverte du territoire : randonnées, visites culturelles...

Amenez votre pique-nique et venez accueillir ces 16 jeunes le lundi 18 juillet à partir de 18h00 dans le jardin public de Chanonat

Contactez-nous : 06.80.40.73.08 / jr63@volontariat.org



Les Cheires
Communauté de Communes



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES



L'EFS alerte sur la baisse des stocks de produits sanguins, d'où l'importance de venir aux prochaines collectes et tout particulièrement celle de Chanonat

<i>LIEU</i>	<i>DATE</i>	<i>LOCAL</i>	<i>HORAIRES</i>
<i>COURNOLS</i>	Mercredi 03 Août	Foyer Rural	16h30 / 19h30
<i>CHANONAT</i>	Jeudi 01 Septembre	Salle des Loisirs	16h30 / 19h30
<i>St-AMANT-T^{de}</i>	Mercredi 07 Septembre	Salle de l'Amicale Laïque (salle DOURIF)	16h30 / 19h30
<i>St-SANDOUX</i>	Mercredi 30 Novembre	Centre Culturel	16h30 / 19h30
<i>TALLENDE</i>	Vendredi 30 Décembre	Salle des Fêtes	16h30 / 19h30

MAIRIE DE CHANONAT • LE BOURG • 63450 CHANONAT
 Tél : 04 73 79 41 05 • Fax : 04 73 87 54 17
 mairie-chanonat@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
LUNDI, VENDREDI : 8h45 – 12h30 / 14h00 – 17h00
MERCREDI : 8h45 – 12h30 / 14h00 – 16h30
MARDI, JEUDI , SAMEDI : 8h45 – 12h30